



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service communication
Marie-Christine Bour
Tél. : 03 22 97 34 40
marie-christine.bour
@culture.gouv.fr

Signature officielle de la convention de gestion du trésor de la cathédrale d'Amiens

La cathédrale d'Amiens est un monument historique classé appartenant à l'Etat et affecté à l'exercice du culte. Depuis 1998, le Centre des Monuments Nationaux a en charge la gestion de la visite des tours de la cathédrale par le biais d'une convention. Il assure l'accueil, la surveillance et l'organisation des visites qui donnent lieu à un droit d'entrée.

Les principaux acteurs de la cathédrale d'Amiens (Etat, Centre des Monuments Nationaux et Clergé affectataire) ont souhaité élargir l'offre de visite proposée. Ainsi, la galerie du cloître et la salle du trésor font aujourd'hui l'objet d'une nouvelle convention qui permettra au Centre des Monuments Nationaux de faire visiter ces espaces à partir du début de l'année 2016.

La signature officielle de la convention de gestion se déroulera le 29 décembre 2015 à 11h30 à la cathédrale d'Amiens (galerie du cloître) en présence de Monseigneur Olivier Leborgne, Evêque du diocèse d'Amiens, M. Philippe Béval, Président du Centre des Monuments Nationaux, et Mme Nicole Klein, Préfète de la région Picardie.

La salle du trésor, entièrement rénové en 2007, offre sept vitrines avec une approche à la fois chronologique et thématique. Les visiteurs pourront notamment y admirer la célèbre relique du chef de saint Jean-Baptiste, la croix dite "du Paraclet" ou encore la châsse de Saint-Firmin.



© DRAC Picardie